



MUNICIPALITÉ DE
Grande-Vallée

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2006-08-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

Avis public est par la présente donné :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté, en séance ordinaire le 10 août 2026, le **règlement numéro 2006-08-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-08** en :

- **Encadrant les conteneurs maritimes**

QUE ces règlements contenaient une disposition susceptible d'approbation référendaire pour laquelle aucune demande valide n'a été reçue;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 2 septembre 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de la Côte-de-Gaspé;

QUE ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au <https://grandevallee.ca>.

Donné à Grande-Vallée, ce 17^e jour de septembre 2026.

Ghislaine Bouthillette
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2006-08-36 conformément à la loi, le 17^e jour de septembre 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre 2026

Ghislaine Bouthillette
Greffière-trésorière et directrice générale